Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026206-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/9/23 DOSSIER N°7716	SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AUX RELAIS PETITE ENFANCE - ANNÉE 2026

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AUX RELAIS PETITE ENFANCE - ANNÉE 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°09/2/21 du Conseil Général du 19 octobre 2009 octroyant des subventions pour les structures innovantes en matière d'accueil du jeune enfant ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/9/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026206-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide

- d'accorder des subventions de fonctionnement aux Relais Petite Enfance comme suit pour un montant total de **44 372,87 €** :

GESTIONNAIRES	STRUCTURES	Charges de fonctionnement	Montant CAF	Montant MSA	Montant CD
Com com du Pays Sostranien	Le repaire des Bambins	77 301,16 €	31 119,53 €	3 105,73 €	**7 237,10 €**
Ne prennent pas part au vote : M. Patrice FILLOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Marie-France Galbrun (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), Elus Membres Com com du Pays Sostranien **Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**					
Association Clé de contacts	Roul'Doudou	105 372,00 €	45 309,96 €	4 521,93 €	**10 537,20 €**
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)					
Com com Pays Dunois	RPE Dun	38 744,66 €	15 559,77 €	1 552,87 €	**3 618,55 €**
Ne prennent pas part au vote : M. Laurent DAULNY (ayant donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE), Mme Hélène FAIVRE, Elus Membres Com com du Pays Dunois **Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**					
Com d'agglo Grand Guéret	RPE du Grand Guéret	108 031,02 €	36 409,85 €	-	**8 467,41 €**
Ne prennent pas part au vote : M. Eric BODEAU, Mme Lucette CHENIER, Elus Membres Com Agglo du Grand Guéret **Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**					
Com com Creuse Confluence	Tagadam	44 887,79 €	19 301,75 €	1 926,31 €	**4 488,78 €**
Ne prennent pas part au vote : M. Nicolas SIMONNET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Catherine GRAVERON, Elus Membres Com com Creuse Confluence **Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**					

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026206-DE

Com Com Porte de la Creuse en Marche	Louloubus	42 968,95 €	18 476,65 €	1 843,97 €	**4 296,90 €**
Ne prend pas part au vote : Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elue Membre Com com Porte de la Creuse en Marche **Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**					
Com Com Creuse Sud-Ouest	RPE Abracadaram	57 269,34 €	24 625,82 €	2457,66 €	**5 726,93 €**
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)					
TOTAL RPE			**190 803,33 €**	**15 408,47 €**	**44 372,87 €**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions et les avenants liant le Conseil départemental aux structures concernées.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, les lignes D F 65 657348 411 - - PMI 3.5 ASSMAT SUB TTC et D F 65 65748 411 - - PMI 3.5 ASSMAT REL TTC

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil Départemental
16 nov. 2026